

La fin des CEE pour faire baisser les prix ?

Samuel Auffray

Depuis le début de la guerre en Iran et la hausse des prix du carburant , plusieurs propositions sont faites pour en limiter les effets : gel, baisse de la TVA ou encore suppression des certificats d'économie d'énergie (CEE). Cette dernière permettrait un gain immédiat de 15 à 17 centimes d'euro par litre selon les chiffres de l'Ufip Énergies et Mobilités, qui représente l'industrie des hydrocarbures, soit 6,80 € pour un plein de 40 litres.

Le dispositif des CEE a été créé en 2005. Les fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, Total...) doivent ainsi financer des travaux d'isolation, achat d'un véhicule électrique ou passage d'une chaudière au fioul à une pompe à chaleur via des primes versées par les professionnels. S'ils ne tiennent pas leurs objectifs, ils payent une amende.

Les particuliers payent aussi, notamment lors des passages à la pompe ou en payant leurs factures d'énergie. Rien que pour le carburant, la ponction par litre était de 4,65 centimes en 2022 et 10,57 centimes en 2025. Pourtant, le gouvernement n'envisage pas de revenir sur les dispositifs malgré les critiques d'associations de consommateurs, de l'Inspection générale des finances et de la Cour des comptes.

Peut-on les supprimer ou réduire leurs effets rapidement ? Un retour en arrière demande un nouveau texte de loi. Une telle décision aurait des conséquences concrètes. Elle conduirait par exemple à la fin du dispositif MaPrimeRenov' , en tout cas sous sa forme actuelle.